

## PROCES VERBAL COMMISSION D'APPEL DU 29 JUILLET 2024

**Membres présents : GINHAC René, MARTIN Christian, JANISSET Philippe, CHAPUIS Coralie, AVIT Mélina, LESCOP Bernard.**

**Membres excusés : MERLE Stéphane, CHALLET Dominique.**

---

Appel du club de l'US Bas en Basset concernant leur Equipe U15

Personnes convoquées :

Monsieur CLAVARON Loïc, Président, présent.

Monsieur GESSEN Jean-Marc, Président sortant, excusé, motif valable.

Le Président de la Commission Technique du District

Monsieur PEZAIRE Pascal, absent, excusé, motif valable.

La Commission d'Appel du District de Haute -Loire, après avoir pris connaissance de l'appel du club de Bas en Basset, le dit recevable sur la forme.

Le Club de Bas En Basset, par l'intermédiaire de son nouveau Président, interjette appel concernant la relégation de leur équipe U15 en D2 suite à la composition des poules qui a été envoyée aux clubs début juillet.

Après rappel des faits, après avoir lu les différents courriers en sa possession,

Après avoir auditionné le Président de Bas En Basset et écouté ses explications,

Après avoir donné la parole en dernier au Président de Bas En Basset,

Après avoir pris congés du Président de Bas En Basset, qui n'a pas pris part aux délibérations ni à la décision.

Attendu que le club de Bas En Basset aimerait avoir des explications concernant la relégation de leur équipe U15 en D2,

Attendu que le club de Bas En Basset estime que le maintien en D1 s'est fait dans la douleur mais acquis sportivement,

Attendu que le club de Bas En Basset estime que cette relégation en D2 est une injustice pour les jeunes de 1<sup>ère</sup> année qui se sont battus jusqu'au bout de la saison et que cette décision met à mal leur 2<sup>ème</sup> année dans cette catégorie,

Attendu qu'il n'existe pas de règlement sur lequel il est possible de s'appuyer, malgré le rappel de cette même commission à rédiger un règlement pour les championnats jeunes en date du 10 Juillet 2023, concernant les montées et descentes dans les catégories jeunes,

Attendu que la Commission d'Appel ne dispose pas d'éléments suffisants et objectifs pour confirmer la relégation des U15 de Bas En Basset de D1 à D2.

Par ces motifs,

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

La Commission d'Appel du District de Haute-Loire,

Décide de réintégrer les U15 De Bas En Basset en D1 pour la saison 2024/2025.

Demande à la Commission technique de réorganiser le championnat en conséquence.

Réitère la demande, en date du 10 juillet 2023, à la commission des règlements de rédiger et de mettre à disposition des clubs un règlement pour la saison à venir.

Le Président de la Commission d'Appel

Bernard LESCOP